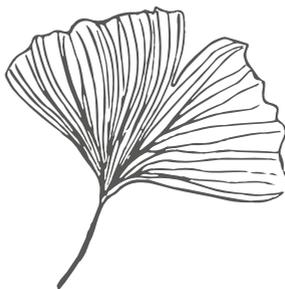


Le Schéma de Cohérence Territoriale

Contenu et articulation
des différents documents du SCoT





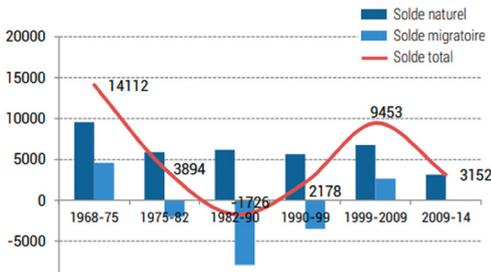
UN SCOT, PLUSIEURS DOCUMENTS...

... et trois grandes étapes de travail

Phase 1 : Diagnostic « De quel territoire parlons-nous ? »

Le contenu d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est encadré par le code de l'urbanisme. Le diagnostic marque la première étape de son élaboration. Il consiste à analyser les caractéristiques du territoire, en matière de démographie, environnement, économie, transports... afin d'en dresser un vaste état des lieux.

Nature de l'évolution de la population du SCoT depuis 1968



Le diagnostic constitue la première partie du Rapport de présentation, dans lequel on retrouve également le diagnostic de vulnérabilité, l'analyse de la consommation d'espaces, l'explication des choix retenus pour établir le projet et ses orientations, ou encore l'évaluation environnementale.

Phase 2 : PADD « Dans quel territoire souhaitons-nous vivre demain ? »

C'est à cette étape clé du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) que la détermination des grands objectifs pour les 15 ans à venir, en matière d'équilibre entre développement urbain et protection des ressources, se joue. Pour répondre à ces enjeux, l'urbanisme et l'aménagement sont une porte d'entrée stratégique. Le projet de territoire qui en résulte, élaboré collectivement, forme le document de référence du SCoT.



Phase 3 : DOO « Quels sont les moyens que l'on souhaite se donner ? »

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) décline les objectifs du PADD en orientations, qui animent et encadrent les politiques publiques en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le DOO laisse le soin de leur traduction opérationnelle aux documents locaux (cartes communales, Plan Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux...). C'est le seul document du SCoT qui leur est opposable.



ENVIRONNEMENT, INONDATIONS, COMMERCE...

... trois thématiques fortes de notre SCoT

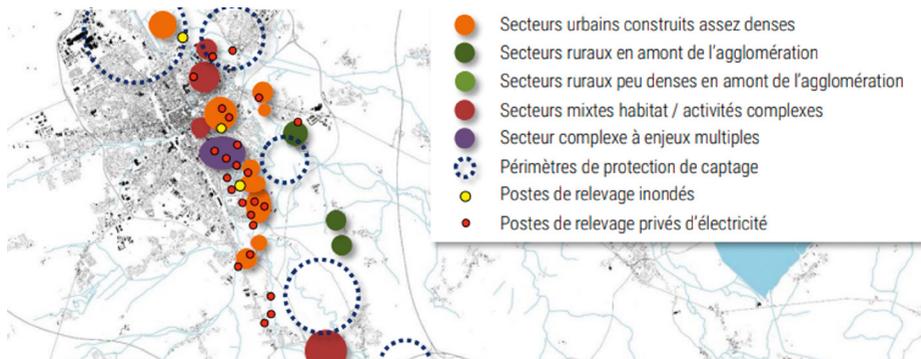
L'évaluation environnementale, exercice réglementaire, a été conduite en parallèle des 3 grandes étapes du SCoT via :

- un état initial de l'environnement (phase diagnostic), pour évaluer les enjeux environnementaux en présence ;
- l'analyse des incidences environnementales (phase PADD), afin de faire les choix les plus adaptés ;
- la définition de mesures pour éviter, réduire et compenser les incidences (phase DOO), et la construction d'un dispositif de suivi (veille technique, indicateurs...).

*L'évaluation
environnementale,
le « thermomètre
durabilité » du SCoT*

Sur la question du risque d'inondation, le syndicat DEPART a souhaité aller plus loin que ce qu'exige le code de l'urbanisme. Le diagnostic de vulnérabilité permet l'analyse de l'exposition aux risques des 11 communes les plus touchées de l'agglomération troyenne, présente le programme d'action volontariste des acteurs locaux et place le SCoT comme relai et partenaire.

*Un diagnostic
de vulnérabilité pour
aller plus loin sur
le risque d'inondation*



Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), intégré au DOO, détermine les localisations et les conditions d'implantation des commerces, pour chaque pôle commercial de périphérie. Les objectifs peuvent être multiples : maîtriser les phénomènes de concurrence, l'apparition de friches commerciales, la dévitalisation de certains centres-villes et centres-bourgs...

*DAAC : la partie
commerce du DOO*



ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE ABEL,

Président du syndicat Départ



L'approbation du nouveau SCoT le 10 février dernier tourne la page du précédent : qu'en reprenez-vous ?

« Nous sommes fiers de ce qui a été accompli avec les collectivités. Si certains doutaient au démarrage, s'agissant d'un nouvel objet, ils ont compris qu'ils pouvaient nous faire confiance. Le syndicat porte haut les valeurs de solidarité, de partage et de respect des compétences de chacun. La conduite de ce premier SCoT nous a beaucoup appris, sur les richesses et les fragilités de notre territoire, et nous permet de nous recentrer sur les choses les plus essentielles pour ce nouveau SCoT. »

Que vous inspirent les défis auxquels fera face le nouveau SCoT ?

« Le SCoT des Territoires de l'Aube, qui est parvenu à mettre autour de la table des territoires très divers, était un pari et une grande nouveauté pour tous. Cette approbation du SCoT est une reconnaissance du travail accompli, mais nous engage tout à la fois pour la suite. Les Rencontres nationales des SCoT à Metz l'année dernière ont bien mis en évidence les défis multiples à venir (écologiques, démographiques, économiques...), dont l'une des réponses réside dans l'accélération de la transition de nos modèles actuels. Les territoires en sont le premier maillon. »

Un message pour les futurs élus ?

« Il est important que chacun saisisse le pouvoir que les territoires détiennent. Ils ont leurs propres remèdes aux différentes crises que nous traversons et traverserons encore à l'avenir. Le SCoT est un outil de réflexion collective et un puissant vecteur d'optimisme et d'ambition, sans toujours chercher l'innovation à tout prix, mais en gardant comme cap de mieux vivre ensemble. »

**SYNDICAT D'ÉTUDE, DE PROGRAMMATION
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION TROYENNE**

28, boulevard Victor Hugo | 10000 TROYES

© 2020 | syndicatdepart.fr | tél. 03 25 71 88 98

SYNDICAT
DEPART